

Avis adopté

Séance plénière du 22 avril 2025

Permettre à tous de bénéficier d'une *alimentation de qualité en quantité suffisante*

Déclaration du groupe UNSA

Les liens de causalité entre une mauvaise nutrition et certaines maladies (hypertension artérielle, surpoids, diabète, certains cancers) sont démontrés. Ces constats nous obligent à repenser nos fonctionnements car l'alimentation est un déterminant majeur de la santé et du bien vieillir. Donc, il faut permettre à toutes et à tous un accès digne à une alimentation suffisante adaptée.

Les politiques publiques de prévention et de lutte contre la précarité alimentaire sont structurellement centrées sur l'aide alimentaire et ne permettent pas de répondre à tous les enjeux. En effet la précarité alimentaire est une facette de la précarité, multidimensionnelle, et devient un phénomène massif.

Être à la recherche de mesures structurantes et systémiques paraît être une bonne chose car l'accueil des travailleurs pauvres dans les associations d'aide alimentaire se confirme. Ce phénomène doit interpeller afin de mettre en cohérence avec d'autres objectifs généraux des politiques publiques

Les plans alimentaires territoriaux axent notamment leurs actions vers l'accompagnement de la transition de la restauration collective qui est reconnu comme un puissant levier transversal puisqu'il impulse des changements en matière d'approvisionnement, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de valorisation des biodéchets, de végétalisation des assiettes. C'est également un outil pédagogique aux enjeux agricoles et alimentaires.

Elaborer démocratiquement les types de produits et les critères de qualité auxquels nous aspirons collectivement ainsi que les modes de production permettant d'y accéder nécessitent débat et expérimentations. Sous prétexte des inégalités alimentaires, ne nous laissons pas enfermer dans un modèle improprement appelé Sécurité Sociale de l'alimentation. Fortement dépendante de la personne, de la culture, l'accès à l'alimentation doit faire l'objet d'adaptation par conventionnement plutôt qu'être assimilé à un risque.

L'UNSA a voté l'avis.